

PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Aux catholiques, à ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout

Religion

Le Bon Pasteur

- Abbé Frédéric Weil

PAGES 2 et 3



Oui à l'enfant

D'un côté, les familles catholiques, entourées de leurs enfants, de l'autre...

- Eric Bertinat

PAGE 3

Environnement

Sauver la planète, c'est aussi lui rendre son rythme

- Eric Bertinat

PAGE 4

Transgenre

Hormonisation et chirurgie du genre : un livre dénonce l'oubli du serment médical de

ne pas nuire

- Eric Bertinat

PAGE 4

Frontaliers

Les frontaliers de plus en plus présents au cœur de l'Etat

- Mirco Canoci

PAGES 5 et 6

+Abbé Simoulin

Quel ami j'ai perdu !

- Eric Bertinat

PAGE 7

Union Européenne

L'Europe sans les Européens

PAGES 8

Léon XIV,

le pape «dignified middle of the road»

Eric Bertinat - Dans sa revue *Le Peuple*, Raphaël Pomey publie ce jour un article très intéressant par son approche. Intitulé les «Deux balcons, deux théologies?», notre ami compare les premières

apparitions de François et de Léon XIV, leurs discours, leur attitude corporel. Nous en tirons trois passages et ne pouvons que vous inviter à lire ce texte dans son entier. ([cliquez ici!](#))

«François, en choisissant une salutation civile, un «bonsoir» dépouillé, presque profane, opérait un geste de désacralisation symbolique. Non pas un geste hostile, mais un geste révélateur : ce pontificat se voulait plus horizontal que vertical, plus pastoral que liturgique, plus fraternel que dogmatique».

«Léon XIV, quant à lui, adopte un ton plus élevé, plus habité bibliquement. Il invoque le Christ ressuscité, mentionne le bon pasteur, bénit au nom du Seigneur. Ce retour apparent à un langage plus traditionnel reste en deçà d'un basculement ecclésiologique.»

«Là où François avait étonné par sa rupture immédiate, Léon XIV déçoit certains par son apparence continuité. Le nom choisi laissait espérer un tournant, une reprise en main, un retour vers la tradition doctrinale et liturgique. Cependant ce premier discours, quoiqu'un peu plus élevé, prolonge la sensibilité pastorale précédente, sans en corriger les limites.»

Un profil pastoralement modéré

Son parcours ayant été largement exposé dans les médias, nous nous concentrerons ici sur le positionnement du nouveau pape — progressiste ou conservateur — une question qui a traversé les débats après cette élection rapide. Et nous nous en tiendrons aux faits.

Le cardinal Robert Francis Prévost est souvent présenté comme proche de la vision du pape François. Il met l'accent sur l'attention aux pauvres,

aux migrants et à l'environnement. Partisan d'une Église synodale et à l'écoute, il a joué un rôle actif dans le Synode sur la synodalité (2023-2024), promouvant la formation commune des évêques et une consultation élargie du peuple de Dieu. Il a également soutenu certaines réformes emblématiques de François, comme la participation de femmes au comité de sélection des évêques, et défend une approche pastorale envers les divorcés remariés, favorisant leur accès à la communion.

Sans être un progressiste radical, Robert Francis Prévost a exprimé des réserves sur l'ordination de femmes à des rôles cléricaux, estimant que cela pourrait engendrer de nouvelles tensions dans l'Église. Sur *Fiducia supplicans* — qui autorise la bénédiction non sacramentelle de couples dits «en situation irrégulière», y compris homosexuels — il adopte une position libérale, laissant aux conférences épiscopales nationales la liberté d'interprétation selon les réalités culturelles.

Souvent décrit comme un modéré ou un homme de juste milieu (*dignified middle of the road*), Léon XIV privilégie la mission évangélique et l'écoute, plutôt que la rigidité doctrinale, refusant les clivages idéologiques trop marqués.

Quelle relation avec les traditionalistes ?

En tant que préfet du Dicastère pour les évêques sous le pontificat de François, Robert Francis Prévost a soutenu les réformes liturgiques post-conciliaires, tout en reconnaissant l'importance de préserver la communion au sein de l'Église. Il n'a cependant pas pris position publiquement sur le motu proprio *Traditionis custodes* de 2021, qui a restreint l'usage du missel de 1962. De quoi constater une hostilité moindre que fut celle du Pape François et de son entourage à l'encontre de l'aile conservatrice (qui se renforce au sein de l'Eglise) et des milieux traditionalistes.

Dans son premier discours, il a insisté sur l'importance de la paix et de l'unité dans l'Église. Si rien n'indique une initiative immédiate envers les traditionalistes, son profil centré sur l'écoute et la réconciliation suggère qu'un rapprochement n'est pas totalement exclu, ou du moins une certaine bienveillance pour nos milieux. —



Le Bon Pasteur

La rédaction : M. l'abbé Weil, venu en renfort à la paroisse St-Joseph (Carouge) a donné le sermon reproduit ci-dessous le dimanche du Bon Pasteur (4 mai). Nous avons trouvé son intervention particulièrement d'actualité après notre manifestation Oui à l'enfant qui n'a réuni que peu de catholiques, les manquants s'étant dit peut-être « Je ne sais rien faire, je suis trop petit, donc je ne fais rien ». Précisons aussi qu'en ce début de mai, le conclave était en préparation, ce qui explique le sens de son dernier paragraphe. Sans oublier de le remercier.

Abbé Frédéric Weil (FSSPX) - « Je suis le Bon Pasteur » nous dit Jésus-Christ, qui se représente lui-même en berger des âmes qui doit nous mener dans les verts pâturages du Ciel. Le rôle du pasteur est un rôle d'autorité, de chef, de guide, un rôle hiérarchique. Le pasteur, c'est d'abord Jésus-Christ, mais c'est aussi le prêtre qui est un autre Christ et qui dispose selon une mesure limitée, du pouvoir même du Christ sur les âmes. C'est une chose bien étonnante, qu'on veuille bien y songer quelques instants, parce qu'il y a pourtant une distance infinie entre la dignité de Jésus-Christ, Dieu incarné, et le prêtre qui est un simple homme avec toutes ses faiblesses. Il y a un contraste immense entre l'être parfait et l'imperfection humaine.

Un jour, quelqu'un d'encore trop hésitant pour venir à la foi catholique m'avait un jour fait cette objection : « je conçois bien la nécessité de la religion, j'en vois son importance, sa grandeur, mais justement j'en vois tellement la grandeur qu'il me semble que la religion est une chose trop importante pour être confiée à des hommes ». Son objection était spécialement dirigée contre les autorités humaines de l'Eglise dont il voit la défaillance. Dès qu'il y a de l'homme, il y a de l'hommerie.

Eh bien il faut reconnaître, que cette objection a du vrai, beaucoup de vrai. La grandeur de la religion et la faiblesse de l'homme sont des vérités que notre foi elle-même atteste. La responsabilité du salut des âmes est une charge immense. Une charge qui dépasse les capacités humaines. Et Dieu sait combien d'hommes chrétiens et même d'hommes d'Eglise ont défailli dans leur tâche, à commencer par le traître Juda. Le dernier concile, Vatican II n'a été qu'une preuve supplémentaire que les hommes d'Eglise peuvent bien défaillir et détourner les âmes de la foi au profit d'une doctrine ramollie par les hommes, dont on a fait perdre toute la saveur.

Le problème de cette objection, c'est qu'elle ne va pas assez loin. La société civile, l'Etat est sans doute moins grand que la société surnaturelle qu'est l'Eglise, mais n'a-t-elle pas une importance aussi capitale? Un homme d'Etat avait dit un jour que la guerre est une chose trop grave pour être confiée à des militaires. Mais la politique n'est-elle pas une chose trop grave pour être confiée à des politiques, dont les imperfections ne nous sont que trop connues ? Et le fait d'être simplement père, mère de famille, est-ce que ce ne sont pas aussi de grandes choses ? Quel père ou mère de famille pourrait s'avouer être parfaitement à la hauteur d'un si beau rôle

en tout temps ? L'objection se voulait, de prime abord, à l'encontre de l'autorité dans l'Eglise, mais si on la prolonge, si on la développe, elle poursuit sa destruction contre l'autorité même naturelle, car nous voyons bien que la défaillance humaine n'existe pas juste dans l'Eglise.

Et il faut pousser l'objection encore plus loin. Si nous pouvons voir la défaillance dans toute autorité humaine, ne faut-il pas également voir la défaillance aussi des hommes de la base, qui sont fait du même bois ? Oui, l'autorité peut défaillir et n'être pas à la hauteur de sa mission, mais l'individu le peut tout autant, et il défaillira d'autant plus facilement qu'il est sa propre autorité et n'obéit plus à personne. Rejeter le principe même de l'autorité sous prétexte qu'elle peut défaillir, c'est s'abandonner entre les mains de l'être également défaillant que nous sommes. C'est une fuite en avant. Fondamentalement, si c'est l'homme qui le maillon faible, qui est le rouage défaillant, alors c'est lui qu'il faut éliminer tout entier de l'équation et pas juste l'homme d'autorité. Bref, jusque-là, nous voyons que cette objection nous accule à tout détruire.

Mais encore une fois, le problème est qu'elle exprime quelque chose de vrai : le contraste immense entre grandeur de Dieu et bassesse humaine. C'est cette vérité qui a fait que nous voyons dans la Sainte Ecriture à plusieurs reprises des hommes qui rechignaient à recevoir de Dieu une autorité. Moïse objecte à Dieu qu'il n'a pas les capacités d'un orateur. Il s'estime trop petit pour la tache immense qui l'attend. Le prophète Jérémie dit : « ah ah ah », regarder mon Dieu, je sais à peine parler, je ne suis pas apte à prendre cette autorité. Le prophète Jonas, pire encore, fuit devant la tache que Dieu lui donne. Dieu lui dit d'aller à l'est vers Babylone, il fonce vers l'ouest pour prendre le large. Et nous voyons encore saint Pierre dire à Notre-Seigneur après la pêche miraculeuse « éloignez vous de moi car je suis un pécheur ». Bref, souvent c'est l'homme conscient de sa petitesse qui rechigne à prendre une autorité dont il sent la charge écrasante. Il faut dire aussi que la petitesse humaine a bon dos, elle sert aussi à maquiller notre paresse sous les traits de l'humilité. « Je ne sais rien faire, je suis trop petit, donc je ne fais rien ». Et bien sur on voudrait que Dieu fasse tout à notre place. C'est pratique. Trop pratique.

Mais surtout, la réponse à cette objection, elle nous vient de Dieu lui-même qui a répondu à Moïse, à Jérémie, à Jonas, à saint Pierre, qui les a désigné et qui n'a pas voulu entendre leurs dénégations. Dieu a désigné des apôtres, il leur a demandé de les suivre, il leur a donné autorité. Et la volonté de Dieu ne souffre pas de refus. Dieu montre qu'il a voulu et établi des autorités, même défaillantes. Il ne nie pas leur faiblesse humaine, mais il les assiste par sa grâce.

Et c'est en réalité une manière pour Dieu de montrer sa puissance. Dieu montre mieux sa puissance en donnant sa puissance à d'autres qu'en faisant les choses directement. Un peintre qui sait faire des chefs-d'œuvre est certainement doué, c'est un maître. Et on voit davantage son talent s'il arrive à faire une œuvre splendide avec un instrument mauvais, des pinceaux cassés qu'il arrive tout de même à manier, des couleurs fades

Le Bon Pasteur (suite)

qu'il arrive tout de même à faire resplendir. Mais mieux encore, le peintre qui sait transmettre son art à d'autres, qui non seulement sait faire des chefs d'œuvres lui-même, mais qui sait également prendre des élèves peu doués pour en former des maîtres capables à leur tour de faire des chefs d'œuvres, celui-là montre encore bien plus de talent.

Et c'est la tache que Dieu se propose quand il prend des hommes bien faibles pour tâcher de façonnez des chefs d'œuvres de la grâce. Non seulement cela montre la puissance de Dieu, mais cela montre aussi sa bonté, puisqu'il donne plus de perfections aux êtres de cette manière, il leur donne une responsabilité, une grandeur qui participe de la sienne.

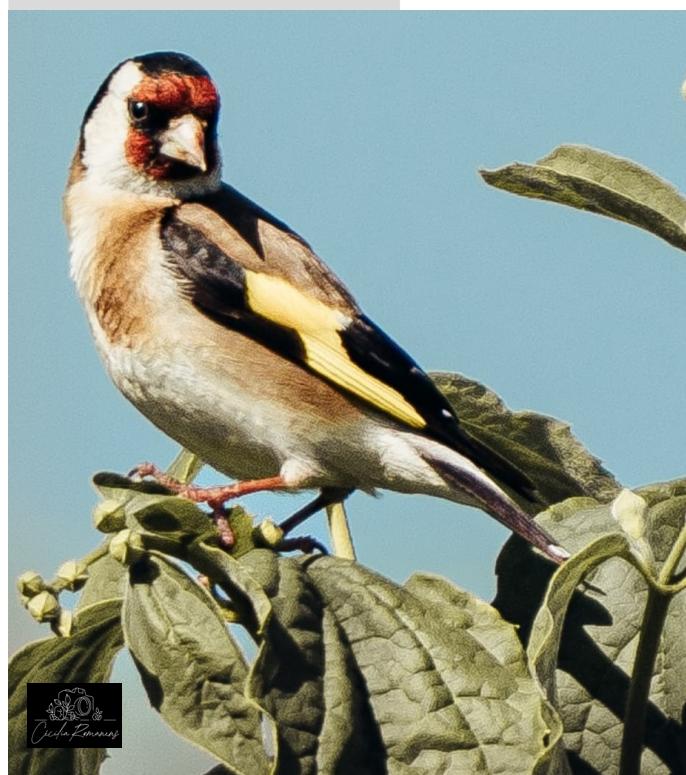
Alors, fort de cette réponse, est-ce qu'il faut renverser totalement la perspective donnée par notre objection et se dire que l'homme est à la hauteur, même des tâches les plus grandes ? Non bien sûr, il n'est à la hauteur que si Dieu lui donne de l'être. Il doit d'abord se rappeler sa petitesse et la grandeur de sa tache, c'est l'attitude surnaturelle du catholique. On ne peut pas blâmer Moïse, Jérémie, Jonas ou saint Pierre. Leur attitude était normale. Et c'est l'exemple en particulier de saint Pie X, qui était terriblement effrayé devant la tache immense qu'il voyait lui tomber sur les épaules lorsqu'il a été élu pape. Il a conjuré de toutes ses forces les autres cardinaux de ne pas voter pour lui, et ce n'était vraiment pas du théâtre. On l'a vu en larmes, tourmenté à la pensée de son élection. Une seule chose l'a fait accepter : c'était de lui rappeler que c'est la volonté de Dieu qui s'est exprimée.

Quand un homme se met en avant, qu'il s'estime capable de tout, attention danger. Car si l'homme s'exprime davantage, Dieu s'exprime moins. Même si l'autorité est voulue de Dieu, la défaillance n'est pas voulue de Dieu. Le pape est toujours appelé le « souverain pasteur », c'est un des titres qu'on lui donne habituellement, mais il n'est pas toujours le « bon pasteur ».

Chesterton disait très justement « nous ne devons pas couronner l'homme exceptionnel qui sait qu'il peut gouverner ; nous devons plutôt couronner cet homme beaucoup plus exceptionnel qui sait qu'il ne le peut pas. »

Eh bien prions pour qu'au prochain conclave, on choisisse cet homme exceptionnel, qui, comme saint Pie X, sait qu'il ne peut pas gouverner, qu'il est trop petit pour une tache qu'il ne peut accomplir qu'en se mettant sous la motion divine. —

Photo catho



Oui à l'enfant

D'un côté, les familles catholiques, entourées de leurs enfants, de l'autre...



Éric Bertinat - Samedi 3 mai, à onze heures, devant la gare Cornavin, nous n'étions qu'environ soixante-dix personnes — c'est bien peu ! — à nous retrouver, venues des paroisses de Saint-Joseph, Sainte-Claire, Saint-Paul, et peut-être d'autres encore. Parmi nous, plusieurs parents accompagnés de leurs enfants — ces enfants qui, aux premières semaines de leur vie, ne sont souvent considérés que comme de simples « tas de cellules », et que leurs familles ont choisi d'accueillir avec joie, en les laissant croître dans l'amour.

Nous nous sommes rassemblés autour de nos prêtres, calmes et paisibles, face à une centaine de contre-manifestants d'extrême gauche, bruyants et vindicatifs, parmi lesquels se trouvaient de nombreuses femmes. Je n'ai pas aperçu d'enfants parmi eux...

Ils ont crié des slogans simplistes, lancé des insultes et tenté de couvrir nos prières de leurs vociférations et de leur tintamarre. Mais ils n'ont pas réussi à nous détourner de notre recueillement. Nous avons fait silence, comme un témoignage — silencieux mais puissant — contre l'indifférence coupable d'une société qui accepte de supprimer ses propres enfants, pourtant dons de Dieu. Ces rassemblements ont aussi pour objectif de lutter pacifiquement contre l'hypocrisie, le mensonge omniprésents et les discours dominants.

Un cordon de police nous a protégés, bien que cela n'ait pas empêché certains contre-manifestants de lancer des ballons remplis d'eau, ni l'un d'eux de molester l'un des nôtres et de lui voler sa pancarte. Nous remercions toutefois sincèrement les forces de l'ordre pour leur présence et leur professionnalisme.

Nous avons noté, avec satisfaction, que plusieurs médias ont rendu compte de l'événement de manière convenable, objective et respectueuse de notre engagement. Vous pourrez en juger par vous-même grâce aux liens ci-dessous.

Enfin, rappelons que le silence observé durant notre manifestation — qui n'empêchait nullement la prière intérieure — était imposé par la loi cantonale sur la laïcité, interdisant toute forme de prière ou d'« incantation » (sic) sur le domaine public. —

rts.ch/info/regions

rts.ch/play/tv/19h30

lemanbleu.ch

tdg.ch

20min.ch

Sauver la planète, c'est aussi lui rendre son rythme

Eric Bertinat - La situation est complexe. En 2010, la charmante conseillère nationale UDC de Lucerne, Yvette Estermann, proposait de supprimer l'heure d'été, introduite lors du choc pétrolier des années 1970 pour optimiser l'utilisation de la lumière du jour et ainsi économiser de l'énergie.

Elle appuyait sa proposition sur de nombreuses études démontrant que cet objectif n'avait pas été atteint. L'instauration de l'heure d'été aurait même engendré des coûts supplémentaires – notamment en raison de l'augmentation de la consommation d'électricité et de la pollution – se chiffrant à plusieurs millions de francs dans de nombreux pays.

En tant que médecin, la Lucernoise soulignait également les conséquences sanitaires : un risque accru d'infarctus du myocarde, un manque de sommeil chronique touchant une large part de la population pendant des mois, et des effets négatifs particulièrement marqués chez les malades chroniques. Cerise sur le gâteau : selon une étude du professeur Christoph Randler de la Pädagogische Hochschule de Heidelberg, les jeunes seraient aussi durement touchés, avec une baisse des performances scolaires et des résultats.

Bien entendu, sa demande fut rejetée, tant que la Suisse reste alignée sur ses voisins européens, eux-mêmes encore soumis à la politique de Bruxelles.

Là où la situation se corse, c'est que l'Union européenne continue, pour des raisons peu claires, à maintenir le changement d'heure, soutenu par une majorité de ses 720 députés.

Et la complexité s'intensifie encore avec [la décision récente du Département de l'enseignement du canton de Vaud](#), qui prévoit de tester un report de l'heure de début des cours pour 1 000 élèves du secondaire. Dès la rentrée 2025, le collège de Béthusy débutera les cours à 8h15 au lieu de 7h45, pour mieux s'aligner sur l'horloge biologique des adolescents.

Soit ! Puisque l'on évoque notre propre horloge biologique, rappelons qu'en Suisse, en hiver, il existe déjà un décalage d'environ une heure entre l'heure



légale et l'heure solaire. En été, on ajoute encore une heure, soit un décalage total de deux heures. Avec les 30 minutes supplémentaires prévues dans les écoles, les adolescents se retrouveront donc décalés de deux heures et demie par rapport au rythme naturel de la lumière.

En somme, alors que les impacts négatifs de l'heure d'été sur la santé, l'économie et le bien-être sont de mieux en mieux documentés, l'incohérence entre les décisions politiques et les besoins biologiques des citoyens, en particulier des jeunes, devient de plus en plus flagrante. Il est peut-être temps de réévaluer sérieusement notre rapport au temps légal, à la lumière du bon sens, de la science... et du soleil. —

Hormonisation et chirurgie du genre : *un livre dénonce l'oubli du serment médical de ne pas nuire*

Eric Bertinat - Dans *Le Sermon d'Hippocrate*, Caroline Eliacheff et Céline Masson alertent sur une médecine influencée par les idéologies identitaires. Selon elles, des enfants et adolescents en souffrance sont soumis à des traitements hormonaux et chirurgicaux aux conséquences lourdes : stérilité, perte de libido, effets secondaires graves. Ces pratiques seraient justifiées par une autodétermination précoce, encouragée par les réseaux sociaux, l'école et les politiques de santé.

Les auteures dénoncent une médecine qui, plutôt que de soulager une souffrance psychique, médicalise à outrance en ayant recours à des traitements expérimentaux. Elles évoquent le parallèle avec la lobotomie ou la stérilisation des hystériques autrefois : des pratiques validées par des professionnels convaincus d'agir pour le bien, mais devenues objets de scandale a posteriori.

Leurs critiques leur ont valu insultes et marginalisation. Pourtant, elles insistent : la majorité des jeunes diagnostiqués comme trans ne répondent pas aux critères cliniques de la dysphorie de genre. Elles plaident pour une attente prudente, une prise en charge psychothérapeutique et une reconnaissance de l'angoisse liée à la puberté (ASP), souvent liée à d'autres troubles (anxiété, TDAH, TSA).

Le professeur Didier Sicard, en postface, s'inquiète aussi de la transformation de la médecine en industrie du corps : la modification de l'humain est plus rentable que le soin. Il rappelle que les bloqueurs et hormones peuvent entraîner cancer, démi-

Caroline Eliacheff
Céline Masson

Le sermon
d'Hippocrate

La médecine sous l'emprise
des idéologies identitaires

L'Observatoire

néralisation, stérilité, anorgasmie. Pour lui, ces enfants sont devenus « du matériel de laboratoire ».

Dans de nombreux pays (Suède, Royaume-Uni, États-Unis), les traitements pour mineurs ont été restreints. Mais en France et en Argentine, ils restent encouragés par les directives de la WPATH, malgré l'absence de preuves solides quant à leur efficacité sur le long terme. Le rapport Cass, au Royaume-Uni, conclut à leur caractère expérimental. En Argentine, un décret interdit ces traitements pour les moins de 18 ans, mais la Société de pédiatrie défend leur maintien au nom des droits de l'enfant.

Eliacheff et Masson dénoncent un militarisme qui impose sa vision, criminalise la prudence médicale, et impose une doctrine affirmative, excluant toute approche psychologique alternative. Elles appellent à restaurer le principe fondamental : d'abord, ne pas nuire. —

Frontaliers

Les frontaliers de plus en plus présents au cœur de l'État



Mirco Canoci - Le phénomène n'est pas nouveau, mais il prend aujourd'hui une ampleur qui interroge : les titulaires d'un permis G, ces travailleurs frontaliers résidant hors de Suisse, occupent une place croissante dans l'administration publique genevoise, y compris dans des postes stratégiques. Cette évolution soulève des questions légitimes en matière de souveraineté, de sécurité de l'État et de préférence locale dans l'emploi public.

Selon les derniers chiffres publiés par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), le nombre de frontaliers actifs dans le canton de Genève atteignait 114'900 à la fin 2024, en hausse de 7,1 % par rapport à l'année précédente. Genève concentre à elle seule 28 % de tous les travailleurs frontaliers en Suisse, loin devant le Tessin (19 %). Ce dynamisme frontalier s'observe désormais au cœur même de la fonction publique cantonale.

D'après le rapport du Grand Conseil sur le budget 2025, 18,2 % des postes au Secrétariat général du Département des finances (DF) et 16,67 % à la Cour des comptes sont aujourd'hui occupés par des titulaires de permis G. Ces fonctions ne sont pas anodines : elles donnent accès à des informations financières cruciales, à des bases de données sensibles ou encore à des projets stratégiques pour le canton.

Cette tendance touche plusieurs départements clés :

- **DIP : jusqu'à 7 % de frontaliers dans les directions de l'enseignement**
- **DSM : plus de 6 % dans la Direction générale de la santé**
- **DT : 9,5 % au Secrétariat général**
- **IMAD : 17,39 % des cadres des projets stratégiques**

La situation est similaire dans de nombreuses entités publiques ou parapubliques :

- **29,53 % de frontaliers aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)**
- **26,9 % à l'Office cantonal des systèmes d'information (DIN)**
- **17,44 % aux Transports publics genevois (TPG)**
- **15,4 % aux Services industriels de Genève (SIG)**

Ces chiffres posent une question centrale : peut-on accepter que des personnes résidant à l'étranger aient accès à des postes aussi sensibles dans les rouages de l'État ? Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la compétence des travailleurs frontaliers. Cependant, il est légitime de s'interroger sur le manque de contrôle démocratique exercé sur ces agents, leur lien d'allégeance avec la Suisse, ou encore leur accès à des informations stratégiques, alors même qu'ils vivent hors du territoire national.

Dans un contexte auquel les États renforcent leur vigilance face aux risques de fuite de données, d'ingérence ou de perte de souveraineté, l'ouverture totale de notre administration à des résidents

étrangers paraît de moins en moins défendable. Plusieurs pays européens réservent, à juste titre, certains postes de leur fonction publique aux nationaux ou aux résidents. Genève, quant à elle, semble avoir fait le choix inverse. Il est temps d'ouvrir un débat clair sur la place des frontaliers dans les institutions publiques. Car derrière les chiffres, c'est la maîtrise de notre appareil d'État qui est en jeu.

HUG : des infirmières genevoises recalées, des frontalières privilégiées

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) se sont retrouvés au cœur d'une vive controverse en 2024. Leur programme de recrutement « Primo emploi », destiné à intégrer les jeunes diplômés en soins infirmiers de la Haute École de santé (HEdS), a suscité de nombreuses critiques. Opaque, désorganisé et parfois même menaçant, il a mis en lumière des pratiques de gestion du personnel pour le moins discutables au sein du plus grand employeur public du canton.

Mis en place en 2018, ce programme devait offrir un accès facilité à l'emploi pour les nouveaux diplômés. Chaque année, les étudiants de dernière année postulaient au printemps, passaient un entretien en été pour être engagés en octobre. Toutefois, les affectations ne faisaient l'objet d'aucun choix réel : les candidats n'avaient pas leur mot à dire sur le service ou le département dans lequel ils allaient travailler.

Des témoignages recueillis par *La Tribune de Genève* ont révélé des situations préoccupantes. Une jeune diplômée, après avoir spécifiquement demandé à éviter la gériatrie en raison de son expérience passée en EMS, s'était vu proposer un poste... en gériatrie. Après avoir décliné poliment, elle avait reçu un appel de la responsable RH, qui l'avait menacée de ne plus jamais recevoir de proposition d'embauche.

Officiellement, les HUG affirmaient vouloir concilier les besoins institutionnels avec les préférences des candidats. Dans les faits, cette prétendue flexibilité relevait surtout du discours de façade. Le processus s'apparentait à une assignation forcée, où toute objection était sanctionnée.

Plusieurs candidats ont également dénoncé un système de sélection peu transparent, où la priorité aux résidents genevois, pourtant affichée comme principe, n'avait pas été respectée. Des jeunes diplômés domiciliés dans le canton se sont vu refuser leur affectation, voire tout poste, pendant que des collègues résidant en France étaient engagés, parfois dans des services prisés où ils n'avaient aucune expérience préalable.

Le sentiment d'injustice était d'autant plus fort que les étudiants genevois avaient été formés localement, aux frais du contribuable, et étaient disponibles pour répondre aux besoins de leur propre système de santé. En retour, ils s'étaient vus écarté sans explica-

tion. Une politique d'embauche en décalage avec les enjeux locaux. Les justifications avancées par les HUG, invoquant les impératifs de fonctionnement, n'avaient pas convaincu.

Dans un contexte de pénurie de personnel soignant, de nombreuses voix s'étaient élevées pour réclamer une véritable politique de préférence locale. Le bon sens aurait voulu que les talents formés ici soient valorisés et stabilisés dans les établissements publics du canton.

Or, c'est l'inverse qui s'est produit. La priorité semblait aller à des frontaliers, au détriment des résidents. Cette situation posait un double problème : celui de l'efficacité en matière de gestion du personnel, mais aussi celui de la perte de souveraineté dans les recrutements publics. En clair, Genève finançait la formation d'infirmiers qu'elle laissait ensuite sur la touche.

Cette affaire avait mis en lumière une déconnexion croissante entre les attentes des citoyens et les pratiques de certaines institutions publiques. Recruter dans le secteur hospitalier n'est pas anodin : cela engage non seulement des compétences, mais aussi une loyauté envers un territoire, une population, un système.

Laisser se développer un programme d'embauche qui donne l'avantage à des non-résidents, au détriment de jeunes professionnels genevois, relève d'une logique technocratique à contre-courant des besoins du canton. Il aurait fallu en tirer des leçons claires : la fonction publique doit rester au service de ceux qui vivent ici.

Fonction publique à Genève : copinage, mensonges et domiciles fictifs au cœur du scandale Perler

La farce aurait pu passer inaperçue. Elle révèle au contraire l'état de délabrement moral et administratif d'une certaine gauche genevoise bien installée. Au sein du Département de l'aménagement, de la construction et de la mobilité (DACM), dirigé par la magistrate verte Frédérique Perler, des recrutements truqués, des conflits d'intérêts flagrants et des adresses bidon ont servi à contourner les règles et à placer des proches en toute impunité.

En 2023, un poste au service de l'urbanisme s'est libéré. Les candidatures reçues n'avaient pas convaincu ? Qu'à cela ne tienne : la codirectrice a alerté une amie parisienne de cette opportunité à Genève. Celle-ci a envoyé son dossier avec une fausse adresse : une boîte aux lettres fictive chez le beau-père de la codirectrice, dans une ferme à Genolier. Une combine grossière pour simuler un domicile suisse et donc remplir les critères d'embauche réservés aux résidents.

Le plus inquiétant ? Ce n'était pas un cas isolé. La codirectrice elle-même avait déjà eu recours à cette même ferme comme

adresse fictive en 2020, pour contourner les délais imposés lors de son propre recrutement. Résultat : deux ans à occuper un poste stratégique en trichant sur son lieu de résidence, avec la complicité tacite de la hiérarchie.

La machine à pistons ne s'était pas arrêtée là. Quelques mois plus tard, c'était au tour du compagnon de l'urbaniste parisienne de décrocher un poste comme comptable, toujours au DACM. Lui aussi avait été informé de l'opportunité par la codirectrice, qu'il connaît personnellement. Lors de l'entretien, ils se tutoyaient... La sélection ? Biaisée dès le départ. Une certaine Genevoise, pourtant préférée par la DRH, avait été écartée sous pression. Le message était clair : soit le Parisien était engagé, soit le processus entier était annulé. Résultat : le copain prenait le poste.

Le rapport du Contrôle financier interne (CFI) est accablant. Il parle de conflit d'intérêts avéré, de sélections verrouillées et de détournement des critères de résidence. Néanmoins, ce système a prospéré pendant des années, à l'abri des regards. Face à ces révélations, la magistrate Frédérique Perler a tenté de sauver sa peau en jouant l'ignorance. Tout cela ne serait, selon elle, qu'une affaire RH sans importance, dont elle n'aurait rien su. Un aveu d'incompétence ou un mensonge pur et simple ? « Les deux, mon capitaine ! », car depuis 2022, des alertes avaient déjà été lancées. La Cour des comptes avait été saisie, sans rien détecter. Et le Conseil administratif a commandé un rapport uniquement centré sur la codirectrice, en épargnant soigneusement la magistrate.

L'impunité organisée : quand l'administration trahit Genève

Deux situations ont été décrites à titre d'exemples, afin de montrer l'envergure du problème mais ce ne sont pas des cas isolés. En effet, pas une semaine ne se passe dans les médias sans qu'un scandale au sein de l'État, de la Ville ou d'une commune apparaisse. Ce ne sont pas des bavures isolées, c'est un système. Un entre-soi politique et administratif où les règles ne s'appliquent pas aux petits protégés, où le mérite est piétiné et où l'argent du contribuable sert à financer des tricheries organisées. Dans toute entreprise privée, de telles pratiques auraient conduit à des licenciements immédiats, voire à des plaintes pénales. Mais dans l'administration genevoise, on se couvre entre collègues. Les copains sont promus, les frontaliers pistonnés, les Genevois oubliés.

Ces scandales démontrent une chose : la fonction publique ne peut plus être une zone de non-droit. Il faut imposer des contrôles indépendants, une tolérance zéro pour les conflits d'intérêts, et surtout réserver les postes publics à ceux qui vivent et s'engagent



Le Conseil municipal de la Ville de Genève siège habituellement dans le Parlement cantonal

En VRAC

• **Quel contraste !** s'écrie Jeanne Smits sur son blog : «Oui, quel contraste entre la messe d'obsèques du pape François et celle de n'importe quelle messe des funérailles selon le rite latin traditionnel... Et celle d'un pape, alors ! Le contraste est visuel bien sûr, il suffit de regarder quelque vidéo des obsèques de Pie XII en 1958 – et de l'extraordinaire procession à travers Rome qui la précéda, pour voir à quel point les cérémonies catholiques des funérailles pontificales ont été vidées de leur solennité. Mais au-delà de cette pompe abandonnée, et même rejetée, qu'on peut regretter ou pas, le choix de la « simplification » de la messe elle-même révèle en cette occasion l'immensité de la perte subie. Comment ne pas faire la comparaison avec la terrible mais si consolante liturgie des défunts selon le rite traditionnel ?

• 1,3 million : c'est le nombre de vues

qu'ont recueillies les vidéos de CARÈME40, de mercredi des Cendres jusqu'à Pâques. Ces vidéos ont été préparées par les frères de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier. Ils ont reçu plusieurs milliers de mails et de commentaires sur YouTube, ainsi que des centaines de lettres.

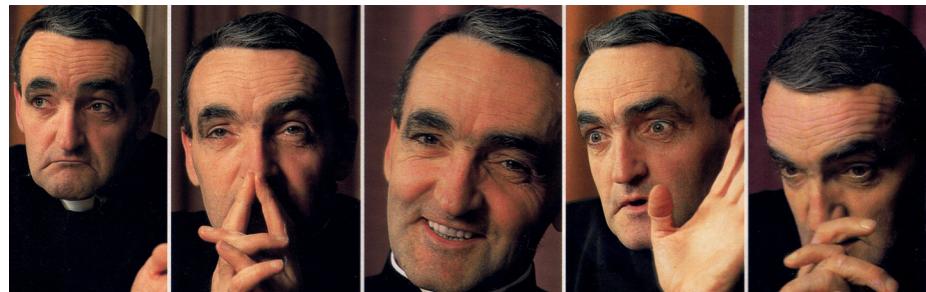
Les frères nous disent : - *Vous pensez peut-être que, maintenant que CARÈME40 est terminé, nous allons faire une pause ? Vous avez raison... en partie ! La semaine in albis nous a permis de reprendre des forces. Forts de ce succès, les frères nous promettent une prochaine série vidéo : Avent évangélique – Préparer Noël à la lumière de l'Évangile selon saint Luc.*

Et ils nous mettent déjà l'eau à la bouche en révélant que l'écriture des scripts est prévue dans les prochaines semaines, tandis que le tournage aura lieu en juin. Et déjà, ils réfléchissent au thème du prochain CARÈME40... *Vous avez été nombreux à nous suggérer un Carême avec Padre Pio !*

• La Banque centrale européenne vient de publier ses résultats pour l'année

2024. Plombée par l'effet de ses propres hausses de taux, l'institution présidée par Christine Lagarde accuse **une perte de 8 milliards d'euros**. Les banques centrales de la zone euro ne percevront donc aucune

Quel ami j'ai perdu !



Ces photos, en mitraille, parurent dans le magazine romand *L'illustré* le 4 avril 1991, avec en couverture : **Le patron d'Ecône : «Nous sommes tous orphelins!»** En page 12, là où se trouvent les photos : cette réplique de l'abbé : **«Nous ne possérons pas la vérité. C'est elle qui nous possède!»**

Eric Bertinat - L'abbé Michel Simoulin souffrait depuis plusieurs années. Il nous a quittés le 2 mai, après avoir été hospitalisé le dimanche de la Passion. Il avait 82 ans. Il y aurait une magnifique biographie à écrire sur cet ancien officier de carrière de l'armée française, devenu prêtre à 37 ans : il fut ordonné le 20 septembre 1980.

Vicaire et fidèle collaborateur de Mgr Ducaud-Bourget jusqu'à la mort de ce dernier en 1984, l'abbé Simoulin rassemblait les fidèles chaque mercredi soir pour une « messe des jeunes ». Cette jeunesse avait tous les âges : étudiants, mères et pères de famille, grands-mères, jeunes du MJCF... Et c'est pour toutes ces âmes désireuses d'une véritable vie spirituelle que, au rite de la messe chantée dans la liturgie impeccable de l'Église, l'abbé Simoulin ajoutait une prédication suivie et approfondie.

Ainsi, d'année en année, ceux qui le suivaient purent explorer les mystères de la Croix et ceux de l'oraison, ceux de la Sainte Messe, de l'enfance spirituelle et de la sainteté, ceux de la Chrétienté et les mystères des saints... Ajoutées aux prédications des Carèmes de ces trois années, publiées par **Fideliter** en leur temps, c'est tout un ensemble de méditations, de contemplations, de conseils de vie intérieure qui fut ainsi proposé aux jeunes de Paris. Sans doute ne l'ont-ils pas oublié, et les lecteurs de **Controverses** ont pu lire un certain nombre de ces prédications sous forme d'articles depuis la fondation du journal.

Les Béatitudes (**Publication du journal Controverses, 1995**) qui rassemble les prédications faites par l'abbé Simoulin durant la dernière année de son ministère à Saint-Nicolas-du-Chardonnet (1982-1983), avant qu'il ne prenne la direction de l'Université Saint-Pie X. C'est une longue méditation sur l'une des plus belles pages de l'Évangile : **les Béatitudes**. Ainsi que je l'ai écrit : « Il faut les lire lentement. Il faut même les écouter, car elles furent écrites pour être dites et entendues... alors écoutez. »

Ce grand admirateur d'Ernest Hello se trouva aux côtés de Mgr Marcel Lefebvre lorsque le fondateur de la Fraternité Saint-Pie X rendit son âme à Dieu en 1991. L'abbé et moi-même avons raconté les «dernières étapes de la vie terrestre de l'évêque fidèle à ses pairs, ardent défenseur de l'Église catholique de toujours» (**In Memoriam – Cahier de Controverses, septembre 1991**).

Doué d'une jolie plume, parfois polémique, il nous laisse de nombreux textes, dont beaucoup ont été publiés dans **Le Seignadou** (le bulletin de l'École Saint-Joseph-des-Carmes).

Ce prêtre passionné de la vérité, animé d'un grand zèle pour le salut des âmes, il avait trouvé dans l'œuvre et l'action du **père de Chivré** (o.p.) un saint religieux dominicain à la mesure de ses grands désirs. Il était d'ailleurs le directeur de la rédaction des **Carnets spirituels** qui rassemblaient des prédications du « Chouan de Dieu », le numéro 84 sur La foi venant tout juste de paraître en mars 2025.

Je n'écrirai plus à « Mon très cher Monsieur l'abbé », et il ne me répondra plus « Cher vieux frère ». Mille souvenirs délicieux demeurent enfouis dans mon cœur — notamment ses nombreuses visites à mon domicile en Gruyère, et ces fondues bourguignonnes qui nous régalaient autant l'estomac que le cœur. Je repense souvent à cette note qu'il avait inscrite dans mon Livre d'or : « Après bientôt trois années de collaboration pour Controverses, Tradiffusion, la Fraternité, la Tradition, et Monseigneur : un seul mot d'ordre : **on continue ! et on les aura !** » C'était le 9 avril 1991, « sept jours après les funérailles de notre si vénéré Monseigneur », ainsi qu'il le précisa.

¶. Donne-lui le repos éternel, Seigneur.

¶. Et que la lumière éternelle l'illumine.

¶. Qu'il repose en paix.

¶. Ainsi soit-il.

• Découvrez également le bel hommage rendu par Jean-Pierre Maugendre sur le site de *Renaissance catholique* :

In memoriam :

ABBÉ MICHEL SIMOULIN – FILS DE SAINT DOMINIQUE, MONTEZ AU CIEL !

[cliquez ici !](#)

En VRAC

• **Le rapt des esprits.** (...) Depuis lors, «ce qu'ils font» [les écrans] a, précisément, fait l'objet de multiples études, qui tendent toutes aux mêmes conclusions : la surexposition aux écrans nuit au bon développement du quotient intellectuel et à l'apprentissage du langage des petits, elle détruit la concentration et la mémorisation, saccage le sommeil... Chaque année, les écrans chassent un peu plus les livres et, avec eux, les mots et la parole : il serait vain de croire qu'un tel bouleversement, qui affecte les circuits neuronaux, n'est pas, en profondeur, de nature anthropologique. (*Le Figaro*, 8 mai 2025)

CHANGEMENT DE SEXE, L'AUTORITE PARENTALE EN QUESTION

A l'heure où la question de la transition de genre suscite de nombreux débats, cinq intervenants partagent leur point de vue et témoignage.

La conférence sera suivie d'un temps d'échange avec le public sous forme de questions-réponses.

Les intervenants :

Edouard Capdeville: Avocat associé chez B&B Avocats,
David Glutz: un père qui défend l'intégrité de sa fille,
Lyo Kessler: désadhérante à la théorie du genre,
Nino Rizzo: psychologue et psychothérapeute pour l'enfant et l'adolescent,
Vanessa Van Der Leij: présidente du Collectif Parents Suisse.

Mardi 3 juin 2025
à 19h30

Théâtre de l'Espérance
Rue de la Chapelle, 8
1207 Genève

Inscription obligatoire:
collectifparents.ch

Tarif: CHF 10.- par personne



Olivier Brunisholz et Edouard Capdeville
—Avocats—
www.bbw.ch



« L'accord avec l'UE est encore pire que prévu pour la Suisse ! »

Sous la pression de l'UDC, la vice-présidente de l'UDC Magdalena Martullo-Blocher et le président du groupe parlementaire Thomas Aeschi ont pu consulter l'accord avec l'Union européenne. Voici leurs impressions:

Magdalena Martullo-Blocher : « Je suis choquée par ces plus de 750 pages auxquelles s'ajoutent les 150 directives à reprendre immédiatement. Le traité est compliqué et truffé de subtilités juridiques. Des légions de juristes et de fonctionnaires européens se sont défourrés. Le système européen est diamétralement opposé au pragmatisme éprouvé de la Suisse. Pour notre pays, l'accord avec l'UE est bien pire que prévu : les ingérences dans notre système suisse sont très importantes et radicales. C'est un carcan étroit avec lequel on veut étouffer les Suisses. Il sera encore resserré à l'avenir avec de nouvelles réglementations. Le traité repose sur une grande méfiance, le règlement des différends étant très détaillé. Il ne s'agit en aucun cas d'une relation d'égal à égal !

Le traité est tellement mauvais pour la Suisse qu'on a l'impression que le Conseil fédéral et ses fonctionnaires n'ont pas examiné ses conséquences réelles.

Le fait que seuls quelques parlementaires puissent consulter le traité sous le sceau du secret et soumis à d'autres conditions absurdes est un affront au peuple et à notre démocratie directe. Le Conseil fédéral muselle ainsi également les représentants du peuple. Le traité doit être immédiatement rendu public. Les 150 directives européennes ne sont qu'un début : chaque année, d'autres viennent s'y ajouter, que nous devons reprendre. Les politiciens et les fonctionnaires fédéraux réclament déjà des délégations permanentes à Bruxelles pour y recevoir de nouveaux ordres. »

Thomas Aeschi : « Je suis choqué de constater à quel point ce traité a été mal négocié. Il détruirait tout ce qui fait le succès de la Suisse. En raison de l'obligation absurde de confidentialité, nous ne pouvons pas entrer dans les détails ici. Je dirai simplement ceci : nos pires craintes se confirment largement. C'est clair comme de l'eau de roche : cet accord marque la fin de la voie bilatérale et équivaut à une soumission totale à l'UE ! —

L'Europe sans les Européens

Un coup de force juridique : la Commission court-circuite la démocratie européenne

La présidente du Parlement européen, **Roberta Metsola**, a menacé de saisir la Cour de justice de l'Union européenne pour contester l'usage de l'article 122 du traité par la Commission dans son plan SAFE, destiné à octroyer 150 milliards d'euros de prêts pour l'achat d'armements.

Si le fond du projet est partagé par le Parlement, sa forme juridique, qui exclut toute participation parlementaire, est jugée antidémocratique. L'article 122, prévu pour les situations d'urgence, permet à la Commission et au Conseil d'agir sans passer par la procédure législative ordinaire, ce qui prive les eurodéputés de leur rôle de co-législateurs.

Metsola, s'appuyant sur un avis juridique interne, reproche à la Commission d'abuser de cet article, dont le recours s'est multiplié depuis le Covid, dans des domaines allant de la santé à l'énergie, et désormais à la défense.

Cette stratégie concentre le pouvoir exécutif et marginalise le Parlement, au mépris des engagements pris par **Ursula von der Leyen** en 2024.

Si la Commission persiste à justifier son choix au nom de l'urgence géopolitique, les parlementaires dénoncent un contournement des équilibres institutionnels de l'UE et une dérive qui met en péril la légitimité démocratique des décisions prises. —

(source : *La Matinale Européenne* - 8 mai 2025)

Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile : [cliquez ici !](#)

CH21 8080 8004 5427 1100 1
Bénéficiaire :
Perspective catholique
1203 Genève



Comment nous aider ?

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Le QR vous facilitera votre versement.

Autre idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)

D'avance, nous vous remercions

www.perspectivecatholique.ch